

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28/05/2018

Le conseil municipal s'est réuni en Mairie le 28 mai 2018 sous la présidence d'André AVIS, Maire.

Jean-Loup EGLIN a été désigné secrétaire de séance. Le maire a déclaré la séance ouverte à 20h30.

Tous les membres étaient présents excepté Mathias Bougnon et Didier Marchal. Régis Girardet donne procuration à Daniel Voidey.

Ordre du jour :

- 1- Refection de la route de la Verte Montagne : Choix de l'entreprise
- 2- ADS : avenant à la convention
- 3- Lotissement chemin des Pierres : Point de situation
- 4- Questions diverses

1) Réfection route de la Verte Montagne:

Trois entreprises ont été consultées, BTP Vilain à Pugey, TP Clerc à Charnay et Pusard à Gonsans.

Après analyse des offres, l'entreprise Clerc est jugée la mieux disante pour un montant de 30985.75 € HT soit 37 182.80 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte de confier les travaux à l'Entreprise CLERC par 6 voix et 2 abstentions.

2) ADS, avenant à la convention:

La commune d'Arguel a adhéré au service commun ADS pour l'instruction de ses autorisations, et a signé avec la CAGB une convention relative à « la création d'un service commun d'agglomération et à l'instruction des autorisations d'urbanisme et autres autorisations de travaux ». Cette convention, qui lie Arguel et la CAGB jusqu'au 31 décembre 2020, précise que « le tarif applicable à chaque acte reste en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017 ». Le Grand Besançon a donc délibéré pour déterminer les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2018. Une actualisation annuelle basée sur le taux de variation de l'indice des prix à la consommation communiqué par l'INSEE, soit 1,2 % pour 2018, sera appliquée. Ainsi, il est proposé que la tarification évolue comme suit :

	Coût à l'acte (2015)	Coût à l'acte en euros actualisé pour 2018 (+ 1,2%)
Autorisation de Travaux	128	129.50
Autorisation Publicité	128	129.50
Certificat d'Urbanisme de Projet	128	129.50
Déclaration Préalable	224	226.70
Permis de Construire Maison Individuelle	320	323.80
PCMi modificatif	0	0
Permis de Construire	960	971.50
Permis de Construire Modificatif	0	0
Permis d'Aménager	960	971.50

PA modificatif	0	0
Permis de démolir	224	226.70

Il est proposé de refuser cette augmentation ; ce refus symbolique est motivé par le manque de distinction dans les permis de construire notamment, identiques entre un immeuble et une serre, car répondant au même Cerfa.
L'augmentation est refusée à l'unanimité.

3) Lotissement chemin des Pierres, situation:

Le permis d'aménager va être déposé prochainement.

4) Informations diverses:

-Assainissement.

Après la prise de compétence « Assainissement » par la CAGB au 1^{er} janvier 2018, il est demandé que les reliquats de ce budget soient reversés à celle-ci et qu'une délibération spécifique indiquant les montants soit prise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le reversement à la CAGB des soldes du Budget Assainissement 2017, soit :

1 103.02 € en investissement

717.35 € en Fonctionnement

-Rapprochement avec Fontain.

Une réunion publique de consultation ayant pour thème les communes nouvelles sera organisée le samedi 30/06 à 10h, au préfabriqué.

La séance est levée à 22h45.